



Lettre d'information mensuelle NATHD sur le réseau public fibre en exploitation sur
votre commune - n°7 - Mars 2024
n° précédents et toutes informations utiles à consulter sur www.nathd.fr

Le sujet du mois

Adduction et viabilisation télécom pour le passage de fibre

Une habitation ou un bâtiment n'a jamais été jusque-là raccordé aux réseaux télécoms (téléphone, ADSL) ? Il est alors nécessaire de procéder à une « opération d'adduction » préalable au raccordement.

En effet, pour tirer le câble de fibre optique du domaine public jusqu'à un bâtiment, on utilise généralement le même chemin et les mêmes infrastructures que celles utilisées pour le câble de téléphone cuivre existant (poteaux ou fourreaux enterrés notamment).

Mais ces infrastructures dites « d'adduction » n'existent pas toujours, par exemple, dans les cas de constructions neuves.

En cas d'adduction manquante, il faut la créer non seulement en domaine public mais aussi en domaine privé et suivre les démarches détaillées ci-dessous.

A noter que si cette adduction existe, mais est inutilisable (ex : fourreau cassé ou bouché sous terre), aucune démarche préalable au raccordement fibre n'est à entreprendre. Il sera néanmoins nécessaire de la réparer à la charge de l'opérateur téléphonique ou des collectivités en domaine public et à la charge du propriétaire en domaine privé.

Les démarches pour une demande d'adduction en DOMAINE PUBLIC

Sur le domaine public, les travaux d'adduction sont gérés par le syndicat mixte en charge du déploiement du réseau public fibre sur le territoire.

Une participation financière pourra être demandée au demandeur porteur du projet (particulier ou professionnel de l'immobilier).

IMPORTANT

Pour toute demande d'adduction en domaine public, le demandeur (particulier ou professionnel de l'immobilier) doit **en premier lieu constituer un dossier auprès de NATHD via un formulaire en ligne**. N'hésitez pas à orienter les demandeurs et porteurs de projet vers ce formulaire, notamment lors de la demande de permis de construire.

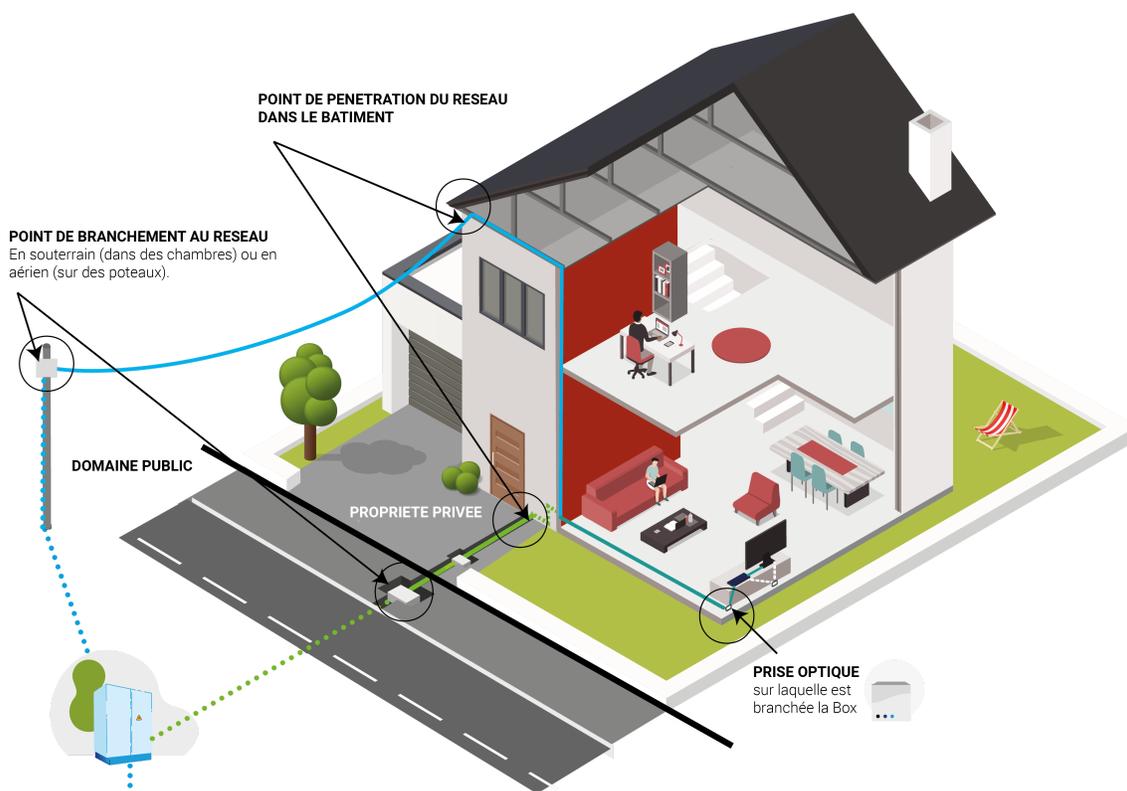
Accès au formulaire de demande d'adduction sur :
www.nathd.fr/adduction/

Sur la PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Les travaux d'adduction sont à la charge du propriétaire, comme pour les autres réseaux d'eau ou d'énergie. Ces travaux doivent respecter certaines normes.

+ d'info sur : www.nathd.fr/adduction/

L'adduction en image



LE RACCORDEMENT : consiste à tirer le câble de fibre optique du point de branchement au réseau jusqu'à la prise optique installée à domicile sur laquelle sera branchée la box de l'opérateur et à vérifier que le signal optique arrive bien jusqu'à la prise optique.

L'ADDUCTION est l'infrastructure (fourreaux ou poteaux) qui permet le passage du câble fibre du point de branchement jusqu'au point de pénétration de la fibre dans le bâtiment. Généralement, l'adduction existante du câble téléphonique cuivre est utilisée pour le passage de la fibre, quand c'est possible.

Services et contacts



[Un site Internet
www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)

Toutes les informations utiles sont sur le site de NATHD dont [un espace dédié aux élus](#).

0 806 806 006

**Service gratuit
+ prix appel**

Une assistance
téléphonique grand
public

Toutes les questions particulières d'administrés peuvent être orientées vers l'assistance téléphonique NATHD du lundi au vendredi de 8h à 20h.

0 809 541 000

**Service gratuit
+ prix appel**

Une assistance
téléphonique
**réservée aux élus et
collectivités**

Pour un traitement prioritaire.
Du lundi au vendredi de 8h à 20h.

Ce projet 100% public d'accès au Très Haut Débit pour tous a été initié en 2015 par la Région Nouvelle-Aquitaine et les collectivités de sept départements (les syndicats mixtes Charente Numérique, Dorsal, Lot-et-Garonne numérique, Périgord numérique et le Sydec 40). Sans cette action publique, un tiers du territoire de Nouvelle-Aquitaine représentant près de 1,5 million de personnes n'aurait jamais eu ce service Très Haut Débit en raison d'une carence d'investissement des opérateurs télécoms privés. NATHD s'appuie sur son prestataire industriel La Fibre Nouvelle-Aquitaine (Groupe Axione) pour ses missions d'exploitation.



www.nathd.fr



Nouvelle-Aquitaine THD

5 place Jean Jaurès, 33000, Bordeaux

[Se désinscrire](#)